



Villepinte décembre 2011

## **Lettre ouverte aux Ambulanciers**

*Cher(e) Collègue et Ami(e)*

*Vous connaissez mon dévouement à la défense de la profession depuis déjà fort longtemps.*

*Il y a eu des époques très difficiles, d'autres à peine surmontables et d'autres encore où nous avons perdu une partie de notre activité 30 % (1996)*

*Aujourd'hui le monde, l'Europe, la France se trouvent dans une situation économique telle qu'il va falloir faire des efforts pour pouvoir **SURVIVRE**.*

*Loin de moi l'idée de vous dire acceptons tout, mais soyons logique, des peuples, des gouvernements, des femmes et des hommes sont aujourd'hui désarmés et cherchent de nouvelles solutions.*

*Parce que je vis ces instants de souffrance et de détresse je me sens tout naturellement concerné par les colères et les inquiétudes exprimées par la base.*

*Il va falloir être ingénieux et perspicaces dans une situation nouvelle.*

*Il va falloir construire en galvanisant les énergies, il faut mobiliser les compétences et soulever les enthousiasmes*

*Vous connaissez mon franc parlé, mon parlé juste, mon parlé vrai, comme à chaque fois dans des situations extrêmes et nous en vivons une, il y aura des beaux parleurs, des faiseurs de miracles des qui « je sais tout, je fais tout, je réussis tout » attention à ceux qui vous promettent tout, à l'aube de l'année 2012 soyons des professionnels et n'accordez aucune écoute à ces gens là ?*

*Cette lettre ouverte sera longue, lisez la ne vous arrêtez pas en court, elle contient des explications sur le travail que nous aurons à faire rapidement.*

*Certes celle-ci aurait pu être un peu plus concentrée, mais je n'ai voulu épargner aucun chapitre.*

*Ce n'est pas ma vérité, c'est la vérité n'aménageons pas la réalité, il faut l'affronter de face il faut s'arquer devant, tous ensemble et avec des Membres du bureau de la FNAA motivés et conditionnés à vous aider à vous guider et à vous défendre nous serons à vos cotés.*

*Il est vrai que l'étude des dossiers est un monde hors du monde, un espace ou le temps n'a plus de temps et l'on entre dans une bulle qui isole*

*La situation est telle que nous serons toutes et tous touchés, personne ne sera épargné, le modèle économique de nos entreprises sera bouleversé.*

*De nos tarifs qui devraient être mieux adaptés à la réalité de nos prestations mais qui malheureusement sont négociés d'après le budget de l'Assurance Maladie qui est constitué d'après les cotisations sociales des employés et des employeurs qui dans le contexte actuel de l'emploi est moindre par apport au chômage important.*

*L'ONDAM annuel est toujours en évolution et les dépenses de transports sanitaires ne représentent que 2,1 % du budget de la Sécurité Sociale.*

*Je souhaite aborder maintenant des points particuliers qui agissent sur notre profession*

*A) Le décret du 11 mars 2011 concernant les ALD.*

*Voilà l'exemple d'un décret publié et mal appliqué, comment peut on tenir des propos conditionnés par des mesures économiques auprès des prescripteurs au détriment de la santé du patient.*

*La position des formations syndicales a toujours été dirigée vers une meilleure prise en charge du patient que ce soit au point de vue du confort et de la sécurité mais aussi aux conditions d'une prescription juste et adaptée à une situation médicale réelle du patient. Le critère financier de remboursements des transports sanitaires ne doit pas être une règle de conditionnement de prescription.*

*Nous souhaitons depuis longtemps que la prise en charge des transports sanitaires ne se fasse plus d'après une situation administrative mais d'après une situation médicale réelle.*

*En 1996 nous avons perdu une bonne partie des transports sanitaires, malgré tous les mouvements et les négociations le remboursement des frais de transports sanitaires sera dorénavant administrative et non plus médical.*

*A partir de cette date nous avons essayé de modifier les textes, ce sont des négociations difficiles et pénibles qui se sont succédées pour arriver à la publication du décret concernant les ALD.*

*A partir de la publication de ce décret la CNAMTS pour être dans la logique des remboursements de transports sanitaires aurait dû réécrire certains textes comme la prise en charge des patients transportés pour se rendre en VSL pour des soins dans les unités de soins publiques ou privées.*

*Quelle doit être notre attitude, demander la suppression du décret, nous ne serions plus dans notre logique, exiger une meilleure application du décret et de la réglementation. oui c'est dans cette direction que nous nous dirigerons.*

*La FNAA a saisi la CNAMTS pour lui signifier la dureté de l'application de ce décret par les CPAM avec la campagne organisée auprès des prescripteurs.*

*Une copie de ce courrier sera envoyée prochainement auprès des groupes politiques à l'Assemblée Nationale et au Sénat.*

*Je souhaite mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Confédération le 28 janvier 2012 à Lyon ou les trois (3) bureaux de chacune des formations syndicales se réuniront, pour qu'une intervention de la Confédération soit effectuée au sujet de l'application du décret sur les A L D., intervention également auprès du Premier Ministre et du ministre de la Santé.*

*La situation du patient est prioritaire, elle doit être prise en considération d'après une situation médicale et non administrative, c'est un bouleversement dans la réglementation et dans l'application du Code de la Sécurité Sociale, mais celle-ci doit être menée dans son entier et non dirigé uniquement sur la position de l'ALD, tous les transports sanitaires doivent être concernés.*

**B) Avec toutes les modifications qui surviennent l'A R S - CPAM**

*Il me semble que siéger et représenter la profession dans des Commissions locales de concertations, lors des CODAMUPS et des Sous-comités ne suffit plus.*

*Evoquer les dépenses de transports sans presque jamais prendre en considération nos remarques ou pour donner un avis sur des entreprises de transports sanitaires ne sont pas les attentes de la profession, aujourd'hui il faut siéger là où nous pouvons côtoyer les différents représentants des professions prescrites et les prescripteurs.*

*Cette structure de négociations existe il s'agit des CDPS (Comité Départemental des Professions de Santé)*

*La FNAA siège au CNPS et de ce fait vous pouvez prétendre siéger au CDPS faites en la demande dans chaque département.*

*Les réunions programmées par les CDPS suivent l'actualité et concernant certaines informations données par les CPAM, nous pouvons à travers le dialogue inciter les prescripteurs à des modérations quand à l'application des consignes données.*

*Vous pourrez à travers le dialogue modifier vos relations avec les autres professions prescrites ( kiné et autres ) se sentir utile au sein de ce Comité nous donne de la reconnaissance.*

**C) Ce chapitre a trait aux relations entre les représentants de la profession dans les départements...**

*Vous obtenez des résultats après d'âpres négociations, vous obtenez des situations bénéfiques au sein des structures hospitalières, les Conventions signées au sujet de l'urgence et des relations hospitalières répondent aux demandes de la profession et bien partagez entre les départements votre façon de négocier, votre façon dont les dossiers ont été montés, la teneur des propos des uns et des autres et surtout les résultats obtenus.*

*Les ententes entre les diverses formations syndicales de la **Confédération** doivent être fortes.*

*Il faut intensifier ces relations, ensemble nous pourrons faire fléchir nos interlocuteurs notre chance se trouve à travers cette **Confédération**.*

**D)** *Evoquons la **Confédération**, elle a été créée pour unir nos efforts, nos convictions et présenter un dossier unique devant les diverses instances que nous rencontrons.*

*Elle a été créée aussi pour répondre à l'attente des ambulanciers qui ne comprennent pas les messages différents de chacune des formations syndicales alors que nous effectuons la même vocation celle d'AMBULANCIER*

*Elle doit être efficace, elle n'est pas créée pour l'image, elle représente trois formations syndicales la FNAA, la FNAP et la FNTS qui gardent leur représentativité individuelle lors des diverses réunions nationales et départementales, nous devons mettre en commun nos connaissances et elle doit prendre en considération les attendus de chacune des formations syndicales.*

*Les dossiers qui seront présentés seront le reflet des trois formations syndicales.*

*Vous devez vous interroger pourquoi trois formations et non quatre*

*C'est une volonté que nous avons, nous n'acceptons pas cette façon de supériorité affichée par certains représentants, nous n'acceptons pas les analyses faites sur les conditions de la petite ou de la grande entreprise pour nous il y a des entreprises peu importe la structure, lors de la clôture de la négociation nous n'admettons pas les propos tenus « c'est grâce à nous si !!!!!*

*Cette façon d'agir ne peut que déstabiliser les ambulanciers, pourquoi vouloir toujours dire nous sommes les meilleurs, les plus forts, les plus intelligents, le résultat est obtenu par l'ensemble des idées des représentants de la profession et chacun contribue aux résultats.*

*La **Confédération** est la structure qu'il fallait mettre en place à travers celle-ci nous pourrons agir de façon commune, nos dossiers seront pertinents car ils représenteront la presque totalité de la profession, faites confiance à la **Confédération** elle ne vous décevra pas j'en suis le garant pour la FNAA.*

**E)** *Evoquons l'actualité et l'information transmise à travers le site de la FNAA.*

*Vous avez été destinataire il y a peut-être de temps de deux documents l'un avait pour titre A MEDITER, l'autre avait pour objectif de vous familiariser avec l'informatique et le devenir de celle-ci.*

*Le 05 décembre 2011 vous avez été destinataire d'un courrier de l'avocate de la FNAA nous mettant en garde devant la multiplication des procédures pénales par les CPAM du fait des contrôles, des dénonciations de patients ou encore des contrôles inopinés*

*Auparavant vous receviez des courriers et par certaines remarques ou il nous était dit « que les pages devaient être numérotées, qu'il était difficile de tout lire, qu'il fallait une analyse de chaque courrier, de chaque personne recevant le courrier l'interprétait à sa façon, pour toutes ces raisons, le Bureau Fédéral, le Conseil ont souhaités que dorénavant l'échange de courrier se ferait par courriel.*

*A chaque envoi de courrier vous recevez un Email vous avisant d'un courrier ou d'un communiqué*

*L'information que vous recevez est bien meilleure, plus fournie et vous avez la possibilité de l'imprimer, de la distribuer aux Collègues et à travers le site nous pouvons dialoguer et il me semble qu'il n'y a pas assez de dialogue.*

*A travers le site chaque membre du Bureau peut être interpellé, ils sont à l'écoute, ils sont qualifiés et disponibles, ils sont indispensables à la bonne marche de la FNAA.*

*Je les remercie personnellement, ils travaillent sans compter leur temps, ils sont pleins d'idées et souhaitent s'investir encore plus en ces temps de crise.*

*Ils méritent votre soutien, ils ont besoins de se sentir aimés leur travail mérite d'être reconnu de tous pour le bien de la profession.*

***F) Un sujet que nous ne pouvons pas passer sous silence l'URGENCE.***

*Il y a aujourd'hui plusieurs intervenants dans le domaine de l'urgence, les SAMU, les Ambulanciers et les SP.*

*Chacun a sa place, chacun a ses interventions que les donneurs d'ordres respectent les champs d'interventions de chacun, que des interprétations dans la régulation des appels ne soient plus possible, que l'on respecte la délégation de service public qui est donnée aux ambulanciers qu'elle soit appliquée sans restriction pour le bien de tous les patients.*

*Ceux qui gèrent les SP devraient avec la décentralisation comprendre que l'avenir ne sera plus comme avant, que chacun a sa place dans l'urgence et que chacun reste à sa place.*

*Depuis le 05 Décembre 2011 vous trouverez sur le site de la FNAA Le rapport de la Cour des Comptes concernant les S.P., vous y trouverez aussi l'analyse de Monsieur Marc GIROUD Président du SAMU de France, la FNAA a contribué à l'élaboration de ce rapport son intervention figure à la page n° .148*

*Comme chaque intervenant la FNAA considère ce rapport et la synthèse comme une prise de conscience par l'ensemble de la classe politique mais aussi par ceux qui ont fait ce rapport d'une future prise de position en ce qui concerne les intervenants dans le domaine de l'urgence, et que le travail qui a été réalisé en amont par les formations syndicales est une réflexion juste basée sur la réalité du terrain et sur les compétences des ambulanciers.*

*Depuis déjà quelques années les ambulanciers se sont engagés dans une démarche de qualité en se dotant de véhicules spécifiques à l'urgence équipés de façon à pouvoir intervenir dans toutes les formes d'urgence, le personnel n'est plus le personnel d'antand il est formé et est professionnel de l'urgence il est compétant et disponible comme le sont les autres intervenants.*

*Faisons confiance à la compétence des ambulanciers comme le fait le rapport de la Cour des Comptes.*

*Comme je l'ai écrit en début cette lettre ouverte est peut-être longue, mais je ne pouvais concentrer tant de sujets sans y consacrer quelques lignes à chaque fois.*

*J'arrive au terme de cette lettre, elle ne contient que la vérité et non ma vérité, à l'aube de l'année 2012 qui sera une année ou nous verrons la réglementation concernant l'urgence changée,, une année ou la situation économique de nos entreprises subira des bouleversements, l'année ou les contrôles concernant la fraude à la sécurité sociale et sociale sera intensifiées, l'année ou l'ONDAM qui était de 2,8 % mais qui a déjà été modifié à 2,5 % , l'année ou vous devrez être informé et guidé par votre formation syndicale.*

*La vision de la FNAA est double peut-être un peu schizophrénique, attente des adhérents et angoisse des membres du Bureau.*

*Le lien sacré du syndicalisme est laminé par les règles absurdes, KAFKA et UBU errent dans les couloirs.*

*Le malaise s'installe, le syndicalisme peine à trouver un souffle nouveau, la Confédération va nous aider à galvaniser nos idées et nos énergies.*

*Lors de la dernière réunion du bureau fédéral nous avons souhaité et entériné que l'adhésion 2012 serait de 400,00 euros Et bien malgré cette décision le prix de celle-ci restera une année encore à 350,00 euros.*

*L'appel de cotisation se fera début janvier n'oubliez pas une fois celle-ci payée vous devrez comme cette année nous demander votre code d'accès à la FNAA, celle-ci doit être faites par mail à [mjc@wanadoo.fr](mailto:mjc@wanadoo.fr)*

*\*\*\*Une dernière information le Conseil de la FNAA se réunira le samedi 03 MARS 2012 au campanile de Roissy en France les membres du Conseil recevront leur convocation personnelle.*

*\*\*\*Les Assises de la FNAA se dérouleront au CAMPUS des Métiers le SAMEDI 09 JUIN 2012, je vous souhaite nombreux pour celles-ci, à cette occasion nous débâterons des dossiers brûlants sachant que certaines personnes du ministère de la Santé, de la CNAMTS et du SAMU de France seront présents à nos côtés.*

*\*\*\* le séminaire de la FNAA aura lieu courant juin dans le VAR ( 83 ) vous serez informé de la date et du lieu exact il se déroulera du jeudi au dimanche.*

*Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et que l'année nouvelle vous apporte la confiance et la santé.*

*Je et la FNAA sont à vos cotés pour vous accompagner*

*Dans l'attente recevez Cher( e ) Collègue et Ami( e ) mes très sincères salutations.*

*Le Président de la FNAA  
Monsieur Jean-Claude MAKSYMIUK*

*(\*) KAFKA écrivain tchèque de langue allemande, auteur de roman et d'un journal intime qui exprime le désespoir de l'homme devant l'absurdité de l'existence*

*(\*) UBU roi ( comédie burlesque ) caricature bouffonne de la stupidité bourgeoise et de la sauvagerie humaine*